

## **BR-PERFORMANCE HIGH SPEED RACE 11 & 12 juin 2022**

### **REGLEMENT PARTICULIER**

#### **I. ORGANISATION**

##### **Article 1: Généralités**

Le High Speed Racing Club Luxembourg organise conformément aux prescriptions du Code Sportif International de la FIA 2022 et ses Annexes, du Code Sportif National 2022 établi par l'ACL Sport et du présent Règlement Particulier une épreuve automobile avec participation étrangère autorisée dénommée **BR-PERFORMANCE HIGH SPEED RACE**.

Cette épreuve aura lieu les **11 & 12 juin 2022** si au moins **8** voitures s'y inscrivent. Elle sera constituée de deux courses avec classements séparés, dénommées LUX 1 et LUX 2 qui comptent individuellement pour :

- Championnat du Luxembourg des Circuits 2022
- Championnat du Luxembourg Débutants 2022
- Championnat du Luxembourg des Dames 2022

N° de Visa ACL Sport: 003-22 en date du 17/05/2022

Du fait de leur inscription, les participants s'engagent à se soumettre aux dispositions ci-dessous et renoncent sous peine de disqualification, à tout recours devant arbitres ou tribunaux non prévus par le Code Sportif International de la FIA 2022 et du Code Sportif National 2022.

##### **Article 2: Officiels de l'épreuve**

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : HARTZ Norbert (Lic. C018)  
Membres : BENOY Robert (Lic. C014)  
RASQUIN Guy (Lic. C024)

Stagiaire :

Commissaire technique en chef : HERMES Steve (Lic. C208)

Commissaire technique : KNEPPER Guy (Lic. C224)

Stagiaire : BROCHADO André (Lic. C226)

Chronométrateur officiel : Bike Promotion – Michael DANGRIESS  
(Lic. SPM1134832)

Directeur de course : WAHL Tessy (Lic. O217)

Directeurs de course adjoints :	VIEIRA Miguel (Lic. O195) SANTOS DA COSTA José (Lic. O205) ANDRE Jonathan (Lic. RACB 4186)
Directeurs de course stagiaire :	KAUSSEN Goran (Lic. O239)
Secrétaire de l'épreuve :	WAHL Tessy (Lic. O193)
Médecins :	Dr. Frédéric CARUSO (Lic. tba) Dr. Kevin PROHASKA
Service ambulances :	LUXAMBULANCE
Medical Intervention Car :	Motorsport Rettungsteam Lëtzebuerg

### **Article 3: Tableau d'affichage officiel**

Toutes les communications et décisions du Directeur de Course et/ou du collège des commissaires sportifs, ainsi que les résultats valables pour le délai de réclamation seront affichés au tableau d'affichage officiel situé à l'entrée du bâtiment du "Centre de formation pour conducteurs".

## **II. PROGRAMME**

### Vérifications administratives :

Le samedi 11 juin 2022 de 10.00 à 11.30 heures.

Lieu : Bureau officiel (Bâtiment CFC au RDC)

### Vérifications techniques :

Le samedi 11 juin 2022 de 10.10 à 11.40 heures.

Lieu : Dans le paddock du « Centre de formation pour conducteurs // Tente HSRCL ».

### **Briefing obligatoire :**

Le samedi 11 juin 2022 à **12.00 heures**.

Lieu : Bureau officiel

### Affichage de la liste des pilotes autorisés à participer aux essais :

Le samedi 11 juin 2022 : 15 minutes après la réunion du collège des commissaires sportifs au tableau d'affichage.

### Essais libres

Le samedi 11 juin 2022 de 13.00 à 13.55 heures.

Essais qualificatifs :

LUX 1 : Le samedi 11 juin 2022 de 15.40 à 16.10 heures

LUX 2 : Le samedi 11 juin 2022 de 17.55 à 18.25 heures

Affichage de la liste officielle de départ :

Le samedi 11 juin 2022 à 18.35 heures au tableau d'affichage.

Courses :

LUX 1 : Départ le dimanche 12 juin 2022 de 10.25 à 10.55 heures.

LUX 2 : Départ le dimanche 12 juin 2022 de 13.30 à 14.00 heures.

Affichage des résultats provisoires :

30 minutes après la fin de chaque course au tableau d'affichage.

Parc fermé (Obligatoire à l'issue des courses LUX 1 et LUX 2):

Lieu : Dans le paddock

Remise des prix :

Le dimanche 12 juin 2022, 30 minutes après l'ouverture du Parc fermé de la course LUX 2.

Lieu : auprès du bâtiment du "Centre de formation pour conducteurs"

**1<sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs :**

Le samedi 11 juin 2022 à 12.15 heures.

**I II. DISPOSITIONS GENERALES**

***Article 4: Parcours***

L'épreuve se déroulera sur le circuit de la GOODYEAR à Colmar-Berg, qui présente une longueur de 3 km. Il sera parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

***Article 5: Engagement***

Les demandes d'engagement sont à transmettre à l'adresse suivante :

**HIGH SPEED RACING CLUB LUXEMBOURG**

**c/o Mme Tessy WAHL**

**10, rue Michel Müller**

**L-6553 BERDORF**

**Email : [secretariat@hsrcl.lu](mailto:secretariat@hsrcl.lu)**

Tous les pilotes pourront s'inscrire par tout moyen électronique de communication avant la date de clôture, mais le **bulletin d'engagement original est à présenter dûment rempli et signé lors des vérifications administratives.** La dénomination de la voiture

devra être identique à celle de la fiche d'homologation et/ou du passeport technique. La signature du concurrent et du pilote doit figurer obligatoirement sur le bulletin d'engagement. Critère d'acceptation des demandes d'engagement applicables en cas de surnombre :

- la date de l'engagement est décisive.

Clôture des engagements : **le mardi 07 juin 2022 à 24.00 heures.**

Passé ce délai, plus aucun bulletin d'engagement ne pourra être pris en considération. Un changement de véhicule après la clôture des engagements n'est permis que si le nouveau véhicule appartient au même groupe et à la même classe de cylindrée que le véhicule remplacé et ceci avant le contrôle administratif.

### **Article 6: Assurance**

Conformément aux prescriptions légales et aux prescriptions du Code Sportif National, l'organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

- assurance responsabilité civile organisation avec une limite de garantie de EUR 12.500.000
- assurance responsabilité civile circulation avec une limite de garantie de EUR 12.500.000 et de EUR 1.250.000 pour les dommages matériels provoqués par incendie, jet de flammes ou explosion.

### **Article 7: Droits d'engagement**

**Les droits d'engagement sont fixés à 430€.**

Les droits d'engagements comprennent dans tous les cas la prime d'assurance R.C. du concurrent et du pilote ainsi que les numéros de départ nécessaires. Un engagement non respecté sera puni d'une amende d'un maximum de 250 €, infligée par l'ACL Sport ou le Conseil de Discipline sauf en cas d'excuse reconnue comme valable par les commissaires sportifs de l'épreuve.

### **Article 8: Véhicules admis**

La répartition des véhicules admis dans cette épreuve répondant aux prescriptions du Code Sportif National 2022 est la suivante :

#### **Groupe N (et R1 inclus)**

Classe 1 jusqu'à 1600  
Classe 2 de plus de 1600 à 2000  
Classe 3 de plus de 2000 à 3000  
Classe 4 plus de 3000

#### **Groupe A (TCR, R2 et R3 inclus)**

Classe 5 jusqu'à 1600  
Classe 6 de plus de 1600 à 2000  
Classe 7 de plus de 2000 à 3000  
Classe 8 plus de 3000

#### **Groupe S20 (S2000 Circuit et Rallye confondus, R4 et R5 inclus)**

Classe 9 jusqu'à 1600  
Classe 10 de plus de 1600 à 2000  
Classe 11 de plus de 2000 à 3000  
Classe 12 plus de 3000

**Groupe GT (GT2, GT3 et R-GT confondus)**

Classe 13 jusqu'à 2000  
Classe 14 de plus de 2000 à 3500  
Classe 15 plus de 3500

**Groupe E1 (E1-National / E1-FIA)**

Classe 16 jusqu'à 1600  
Classe 17 de plus de 1600 à 2000  
Classe 18 de plus de 2000 à 3000  
Classe 19 plus de 3000

**Groupe E2-SH**

Classe 20 jusqu'à 2000  
Classe 21 plus de 2000

**Attention :** Aucun coefficient de calcul de cylindrée sera appliqué pour les voitures des groupes R3T (jusqu'à 1620 cm<sup>3</sup>)

Un passeport technique est obligatoire pour toutes les voitures. L'absence d'un passeport technique entraîne une amende de 200 €.

**Article 9: Equipement des véhicules**

Les véhicules doivent être conformes à l'annexe J de la FIA et au Code Sportif National 2022. Tout véhicule n'offrant pas un caractère de sécurité suffisant ou non conforme aux règlements en vigueur sera respectivement refusé ou disqualifié de la compétition. Le carburant doit respecter la réglementation décrite dans l'article 252 de l'annexe « J » du Code Sportif international en vigueur.

Le système « HANS » homologué FIA est obligatoire.

**Article 10: Numéros de départ**

Les numéros de départ devront être apposés de façon bien visible de chaque côté du véhicule pendant toute la durée de l'épreuve. En cas d'infraction, le concurrent et le pilote seront passibles d'une amende de 100 €.

**Article 11: Publicité**

L'apposition de motifs et d'inscriptions publicitaires non contraires aux dispositions légales est autorisée à condition qu'elle n'entrave pas la lecture facile des numéros de compétition, des plaques officielles et des numéros minéralogiques. Les conditions spécifiées dans le Code Sportif National 2022 doivent être respectées. L'organisateur a le droit d'apposer de la publicité sur les plaques et les numéros de compétition qu'il remet gratuitement aux participants.

### **Article 12: Concurrents et pilotes admis**

Est admis comme concurrent toute personne physique ou morale, titulaire au moins d'une licence de concurrent nationale valable pour l'année en cours. Le pilote doit obligatoirement être titulaire au moins d'une licence de pilote nationale valable pour l'année en cours. Un permis de conduire de la catégorie B en cours de validité est obligatoire.

La licence nationale C du DMSB n'est pas valable au Luxembourg. Les licences régionales de la FFSA ne sont pas non plus valables au Luxembourg.

Tout concurrent et pilote étranger au pays organisateur doit être en possession d'une autorisation de départ écrite de l'ASN qui a établi sa licence (même sous forme d'une simple note sur sa licence).

### **Article 13: Equipement de sécurité des pilotes**

Pendant les essais et les courses, les pilotes sont strictement obligés de respecter les mesures de sécurité selon les normes FIA en vigueur :

- Port d'un casque aux normes FIA ;
- Port d'un dispositif de retenue de la tête (« HANS ») ;
- Port de tous les vêtements et équipement de sécurité requis conformément à l'annexe L, Chapitre III – Equipement du pilote ;
- Maintien sur le siège par le harnais de sécurité ;
- Vitre latérale fermée.

### **Article 14: Vérifications administratives**

Le pilote présentera les documents suivants :

- les licences de concurrent et/ou de pilote
- le permis de conduire de la catégorie B
- le cas échéant le bulletin d'engagement original entièrement complété et signé
- **dans la cas d'une voiture louée ou prêtée, une attestation datée du propriétaire de la voiture engagée autorisant l'utilisation en compétition ce jour à Colmar-Berg de ladite voiture (signature du propriétaire obligatoire)**

### **Article 15: Vérifications techniques**

Pour l'identification des véhicules et le contrôle des mesures de sécurité, les véhicules seront obligatoirement présentés à la vérification technique. Sur demande, la présentation du passeport technique et le cas échéant de la fiche d'homologation est obligatoire.

Les concurrents qui ne pourront pas présenter le passeport technique respectivement la fiche d'homologation pourront se voir refuser le départ ou être disqualifié. En cas de présentation après l'heure de fermeture du contrôle technique, le concurrent ne sera pas autorisé à prendre le départ. Il est du devoir de chaque concurrent de prouver aux commissaires techniques et commissaires sportifs, que sa voiture est en conformité avec le règlement technique dans son intégralité à tout moment de l'épreuve.

#### IV. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

##### **Article 16: Sécurité générale**

1. Il est strictement interdit aux pilotes de conduire leur voiture dans la direction opposée à celle de la course à moins que ce ne soit absolument nécessaire pour éloigner la voiture d'une position dangereuse. Une voiture peut seulement être poussée pour être éloignée d'une position dangereuse selon les indications des commissaires.
2. Pendant les essais et la course, les pilotes doivent utiliser seulement la piste et doivent à tout moment observer les dispositions du Code de conduite sur Circuits de la FIA (Annexe L).
3. Pendant les essais et la course, une voiture qui s'arrête doit être dégagée de la piste le plus rapidement possible afin que sa présence ne constitue pas un danger ou gêne pour les autres pilotes.
4. Si le pilote est dans l'impossibilité de dégager sa voiture d'une position dangereuse en la conduisant, il est du devoir des commissaires de piste de lui prêter assistance ; toutefois si la voiture redémarre grâce à une telle assistance, elle sera disqualifiée de la course pendant laquelle l'assistance aura été apportée.
5. Toute réparation pendant la course en dehors des stands doit être effectuée par le pilote seul à l'aide des outils transportés dans la voiture. Le pilote devra porter tous les vêtements ainsi que son casque comme spécifié dans le Code Sportif International 2022 pendant les réparations sous peine de disqualification.
6. Tout ravitaillement en carburant est interdit pendant les essais et les courses.
7. Sauf dans les cas expressément autorisés par le Code Sportif International 2022, personne à l'exception du pilote, ne peut toucher une voiture arrêtée à moins qu'elle ne se trouve dans les stands ou sur la grille de départ.
8. Le directeur de course peut demander à un pilote de se soumettre à un examen médical à tout moment pendant la durée de l'épreuve.
9. Le directeur de course doit demander un nouveau contrôle technique de tout véhicule impliqué dans un accident lors des essais. Il peut demander un nouveau contrôle technique pour les voitures accidentées lors de la course.
10. Tant durant les essais que durant les courses, le nom du pilote qui est à bord du véhicule doit figurer soit sur les deux ailes avant, soit sur les vitres arrière latérales de la voiture, ainsi que sur le casque du pilote. Toute infraction à cette disposition peut être sanctionnée d'une amende de 65 € sur décision **du collège des commissaires sportifs**.
11. Pendant une course, le moteur ne peut être remis en marche qu'à l'aide du démarreur avec ou sans l'aide d'une source d'énergie externe.
12. Les pilotes prenant part aux essais et à la course doivent toujours porter les vêtements et casques spécifiés dans l'article 13 du présent règlement et doivent attacher leur ceinture.

13. Une vitesse limitée à 30 km/h sera imposée sur la voie des stands pendant les essais et la course. Tout pilote dépassant cette limitation se verra infliger une pénalité (voir article 30 du présent règlement).
14. Si un pilote est confronté à de graves problèmes mécaniques durant les essais ou les courses, il doit évacuer la piste dès que cela peut être fait en sécurité.
15. Si un pilote est impliqué dans une collision ou un accident, il ne doit pas quitter le circuit sans l'accord du directeur de course.
16. Toute infraction commise aux dispositions du Code Sportif International de la FIA 2022 ou du Code Sportif National 2022 relative à la discipline générale de sécurité pourra entraîner la disqualification de l'épreuve de la voiture et du (des) pilote(s) concerné(s), voire d'autres sanctions laissées à la discrétion du collège des commissaires sportifs ou du Conseil de Discipline.

### **Article 17: Briefing**

Le briefing aura lieu avant les premiers essais. Tous les pilotes des voitures admises à participer aux essais et aux courses devront être présents pendant toute la durée du briefing. Tout pilote qui n'aura pas signé la feuille de présence lors du briefing ou aura quitté ce dernier avant la fin, sera sanctionné d'une amende de 250 €, augmentée éventuellement de sanctions supplémentaires laissées à la discrétion du collège des commissaires sportifs.

### **Article 18: Essais libres et qualificatifs**

Une séance d'essais libres d'une durée de 55 minutes sera organisée.  
Deux séances d'essais qualificatifs, d'une durée de 30 minutes chacune, seront organisées.  
La première comptera pour l'établissement de la grille de départ de la course LUX 1.  
La deuxième comptera pour l'établissement de la grille de départ de la course LUX 2.  
Chaque pilote, pour pouvoir prendre part aux courses, doit effectuer un minimum de trois (3) tours chronométrés qualificatifs lors des séances respectives, au volant de la voiture qui doit participer à la course, sauf dérogation du collège des commissaires sportifs. Il est interdit à tout pilote de procéder à des essais de vitesse en dehors des séances d'essais officielles. Tout essai effectué dans ces conditions met en cause la responsabilité de son auteur ou l'expose, en cas d'accident ou d'incident, aux sanctions du collège des commissaires sportifs. Il est strictement interdit à quiconque n'étant pas engagé dans une épreuve de vitesse de prendre part à celle-ci ou aux essais. Seul le directeur de course, ses adjoints ou les commissaires sportifs peuvent, à des fins de vérification, emprunter le parcours durant l'épreuve. Le directeur de course peut interrompre les essais aussi souvent et pour aussi longtemps qu'il l'estime nécessaire pour dégager la piste ou permettre l'enlèvement d'un véhicule. Lors des essais qualificatifs, le temps des interruptions est rajouté à la durée initialement prévue.  
Le directeur de course avec l'accord des commissaires sportifs, pourra refuser le départ à tout pilote qui n'aurait pas présenté les qualités requises pour prendre le départ de l'épreuve.

40 voitures seront admises à chaque session d'essai.

36 voitures seront admises au départ de chaque course.

Les voitures de course partiront de la pré-grille (dans le Paddock) sur le circuit.



### **Article 19: Norme de qualification**

Le temps de qualification ne peut être supérieur à 130% de la moyenne des trois (3) meilleurs temps de la classe, sauf décision par le collège des commissaires sportifs.

### **Article 20: Mise en place au départ**

Les pilotes devront se tenir à la disposition du directeur de course au moins **30 minutes** avant leur heure de départ. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou changement d'horaire qui pourraient se décider avant le départ. Les participants se rangeront sur la pré-grille au moins **20 minutes** avant l'heure de départ.

### **Article 21: Grille de départ**

La grille de départ de la course sera établie dans l'ordre du meilleur temps réalisé par le pilote lors des essais qualificatifs respectifs.

Il y aura deux voitures par ligne.

Le pilote ayant réalisé le meilleur temps aux essais qualificatifs sera placé à droite sur la première ligne de la grille de départ.

En cas d'ex-æquo, le meilleur temps appartient à celui qui l'a réalisé en premier.

Tout pilote dont la voiture est dans l'impossibilité de prendre le départ pour quelque raison que ce soit doit en informer le directeur de course.

Si une ou plusieurs voitures devraient être retirées, les intervalles de la grille resteront ouverts.

Les rangs de la grille seront séparés d'une distance de 8 mètres.

Le départ pourra être refusé à toute voiture pour des motifs de sécurité.

Tout ravitaillement en carburant, le chauffage ou le maintien à température des pneumatiques sur la grille de départ sont interdits sous peine de disqualification.

### **Article 22: Procédure et ordre de départ**

Au maximum 15 minutes avant l'heure du départ de la course, les véhicules quittent la voie des stands ou le paddock et prennent leurs positions sur la grille provisoire.

Les véhicules couvrent un tour de reconnaissance complet derrière la voiture de la direction de course. A la fin de ce tour, ils doivent s'arrêter sur la grille dans l'ordre de départ, moteur arrêté.

#### **1. Grille de Départ**

L'approche du départ sera annoncée par la présentation des signaux « 10 minutes », « 5 minutes », « 3 minutes », « 1 minute » et « 30 secondes », avant le départ du tour de formation. Chacun de ces signaux sera accompagné d'un signal sonore.

Lorsque le signal « 10 minutes » sera montré et que le signal sonore sera donné, la sortie des stands sera fermée. Chaque véhicule qui se trouve encore dans la voie des stands ou dans le paddock pourra prendre le départ à partir de cet endroit, mais seulement après autorisation d'un officiel et après le passage de tous les véhicules devant la ligne de sortie des stands à l'issue du départ définitif.

Signal « 5 minutes » : Il sera permis de travailler sur les véhicules jusqu'au signal « 5 minutes ». Toute infraction à cette règle entraînera une pénalité. Le ravitaillement en carburant sur la grille de départ n'est jamais autorisé. Tout le monde, à l'exception des pilotes, officiels et personnel technique des teams, doit quitter la piste.

Signal « 3 minutes » : Début du compte à rebours.

Signal « 1 minute » : les moteurs seront démarrés avec les pilotes au volant. Le moteur peut éventuellement être mis en marche au moyen d'une source d'énergie extérieure. Le personnel technique des teams et les officiels doivent quitter la grille.

## **2. Tour de formation**

Signal « 30 secondes » : 30 secondes après ce signal un drapeau vert sera présenté à l'avant de la grille pour indiquer que les véhicules doivent entamer un tour de formation derrière la voiture de la direction de course et en restant dans l'ordre de la grille de départ. Il est interdit d'effectuer des essais de départ pendant ce tour et les véhicules doivent rester en formation aussi serré que possible.

Pendant le tour de formation, les dépassements ne sont autorisés que si un véhicule est retardé en quittant sa position de grille et que les véhicules se trouvant derrière lui ne peuvent éviter de le dépasser sans retarder indûment le reste du plateau.

Tout pilote, se trouvant dans l'impossibilité de prendre le départ du tour de formation, doit ouvrir la portière. Après que tous les autres véhicules auront entamé leur tour de formation, ses mécaniciens sont autorisés à pousser le véhicule sur la piste pour en démarrer le moteur sous le contrôle des commissaires de stands. Le véhicule peut dès lors accomplir son tour de formation, mais il lui est interdit de doubler tout autre véhicule en mouvement. Si le véhicule refuse de démarrer après plusieurs tentatives, il doit être poussé dans la voie des stands par le chemin le plus court où les mécaniciens pourront essayer de le faire démarrer.

Tout véhicule qui ne peut pas maintenir l'ordre de départ pendant le tour de formation doit prendre le départ de la course du fond de la grille. Si plusieurs pilotes se trouvent dans cette situation, leur nouvelle position au fond de la grille sera déterminée en fonction de leur position relative sur la grille au début du tour de formation.

Pendant le tour de formation, tous les véhicules doivent adapter leur vitesse, de sorte qu'ils suivent le véhicule précédant avec un écart de 5 longueurs de véhicules au maximum. Chaque véhicule incapable de suivre et respecter la vitesse ou la distance par rapport au véhicule précédant, doit immédiatement quitter la piste et il pourra seulement rejoindre la piste après le passage de tout le plateau. Chaque infraction à cette règle sera sanctionnée par une pénalité.

Pendant la procédure de départ (signal « 3 minutes ») et jusqu'à la fin du premier tour, personne, à l'exception des officiels, ne pourra se trouver au mur de la voie des stands.

## **3. Départ lancé**

Le « Leading Car » se retire à la fin du tour de formation. Les véhicules continuent seuls vers la ligne de départ, sous la direction du véhicule en pole position à une vitesse similaire à celle imposée par le Leading Car avant qu'il ne se retire, le feu rouge étant allumé. Le directeur de course donnera le signal de départ en passant du feu rouge au feu vert.

Si un problème se produit lorsque les véhicules atteignent la ligne à la fin du tour de formation, le feu rouge restera allumé et en même temps, le panneau « EXTRA FORMATION LAP » sera montré.

Tous les postes de surveillance déploieront des drapeaux jaunes. Les véhicules restent en formation, sous la direction du véhicule en pole position et effectueront un autre tour de formation. Ils seront rejoints et accompagnés par la voiture de la direction de course.

#### **4. Conditions exceptionnelles**

Une déviation de la procédure de départ est possible, s'il commence à pleuvoir après la présentation du signal «5 minutes » et si de l'avis du directeur de course, les teams devraient se voir accorder la possibilité de changer de pneus. A ce moment-là, le panneau « START DELAYED » sera montré. La procédure de départ recommencera à partir de la présentation du signal «10 minutes ».

#### **Article 23: Entrée et sortie des stands**

Tout pilote ayant l'intention de rentrer dans les stands ou de se ranger sur le côté de la piste pour quelque raison que ce soit en manifestera l'intention en temps utile et s'assurera de le faire sans danger.

Pendant toute la durée des essais et des courses, un commissaire sera placé à la sortie des stands avec un panneau indiquant d'un côté le mot « STOP » en lettres blanches sur fond rouge et de l'autre côté le mot « GO » en lettres blanches sur fond vert. Les voitures ne pourront sortir de la voie des stands que lorsque le commissaire présentera le panneau vert « GO ».

Une vitesse limitée à 30 km/h sera imposée dans la voie des stands pendant les essais et les courses. Tout pilote dépassant cette limitation se verra infliger une pénalité (voir article 30 du présent règlement).

#### **Article 24: Assistance aux stands**

1. Pour éviter qu'il y ait le moindre doute possible, et à des fins descriptives, la voie des stands sera divisée en deux voies. La voie la plus rapprochée du mur des stands est appelée « *voie rapide* » et la voie la plus proche des stands est appelée « *voie intérieure* », cette dernière étant la seule zone où il est permis de travailler sur une voiture. Les pilotes et les équipes d'assistance ne sont en aucun cas autorisés à peindre des lignes sur le sol dans la voie des stands.
2. Tout accès dans les stands avec des véhicules d'assistance (type : voiture, camionnette) est interdit, le transport du matériel d'assistance ne peut se faire qu'à l'aide de chariots !!!!
3. Aucun équipement ne peut être abandonné sur la voie rapide. Une voiture ne pourra entrer dans la voie rapide que si son pilote est assis derrière son volant dans la position normale de conduite, attaché convenablement et habillé de son équipement de sécurité prescrit, même si la voiture est poussée par des mécaniciens.
4. Si un pilote dépasse son stand avant de s'arrêter, la voiture ne peut être ramenée à son stand qu'en la poussant, pilote à bord. L'utilisation de la marche arrière est interdite dans les stands.
5. La zone des stands est interdite aux personnes de moins de **18 ans**, sauf pour les mécaniciens, l'âge est de **16 ans**. Trois personnes par équipage seront autorisées dans les stands, dont une pourra être le chronométrateur.

Les animaux sont interdits dans la zone des stands et sur la piste.

6. **Seul 1 (un) membre d'équipe (min. 18 ans) par voiture participante** (dont chacun aura reçu et devra porter une identification spéciale) **sera admis auprès du mur des stands pendant les essais et les courses** (à l'exception du moment du départ).

**Article 25 : Arrêt des essais ou des courses**

S'il devient nécessaire d'arrêter les essais ou les courses à cause de l'encombrement du circuit à la suite d'un accident ou parce qu'à ce moment les conditions atmosphériques ou d'autres raisons en rendent la poursuite dangereuse, le directeur de course peut arrêter la séance en présentant le drapeau rouge sur la ligne de départ.

Simultanément, des drapeaux rouges seront montrés par les commissaires à tous les postes de sécurité.

Lorsque le signal d'arrêter la course est donné :

- a. pendant les essais libres et qualificatifs :

Tous les pilotes réduiront immédiatement leur vitesse et rentreront lentement à leur stand respectif. Toutes les voitures encombrant la piste seront enlevées.

- b. pendant les courses :

Tous les pilotes réduiront immédiatement leur vitesse et regagneront lentement la ligne définie pour ce cas, en sachant que le classement de la course sera le classement à la fin du tour précédant celui au cours duquel le signal d'arrêt (drapeau rouge) a été donné ; des véhicules de course ou de secours peuvent se trouver sur la piste ; le circuit peut être complètement obstrué à cause d'un accident ; les conditions atmosphériques auront pu rendre le circuit impraticable à grande vitesse ; la voie des stands sera ouverte.

Toutes les voitures doivent s'arrêter à hauteur de l'entrée des stands, jusqu'à ce que les commissaires leurs indiquent d'avancer jusqu'à la ligne d'arrivée ou de rentrer au parc fermé. La procédure à suivre varie selon le nombre de tours complets effectués par le "Leader" de la course avant que le drapeau rouge ne soit montré par le directeur de course. Il y a trois cas possibles :

- Cas A : moins de deux (2) tours complets, un nouveau départ peut être donné.
- Cas B : deux (2) tours complets, ou plus, mais moins de 75% de la distance prévue pour la course ont été effectués, un nouveau départ peut être donné, la course étant supposée se dérouler en deux manches.
- Cas C : 75% ou plus de la distance prévue pour la course, les voitures seront directement dirigées vers le parc fermé et la course sera considérée comme terminée. Le classement sera établi sur la voiture de tête au moment où celle-ci a passé la ligne d'arrivée pour l'avant-dernière fois, avant que le drapeau rouge ne soit montré.

**Article 26: Nouveau départ d'une course**

1. Cas A :

- a) Le premier départ sera considéré comme nul et non avvenu.
- b) La longueur de la nouvelle course sera la distance intégrale moins 2 (deux) tours.
- c) Après que le signal d'arrêt de la course aura été donné, toutes les voitures en état de marche se dirigeront directement mais lentement vers la ligne de départ selon les directives des Commissaires.
- d) Les pilotes qualifiés pour la course seront admis au nouveau départ dans leurs voitures d'origine à condition que celles-ci soient retournées à la grille par leurs propres moyens en empruntant la piste.
- e) Il sera permis de travailler sur toutes les voitures jusqu'à ce que le panneau « 5 minutes » soit présenté. Tout ravitaillement en carburant est interdit.

2. Cas B :

- a) La course sera considérée comme étant en deux parties, la première se terminant quand la voiture de tête franchit la ligne pour l'avant dernière fois avant que la course ne soit arrêtée.
- b) La longueur de la seconde partie sera inférieure de (2) deux tours à la distance prévue pour la course moins la première partie.
- c) Après que le signal d'arrêt de la course aura été donné, toutes les voitures en état de marche se dirigeront directement mais lentement vers la ligne de départ selon les directives des commissaires.
- d) Pour la seconde partie, la grille sera une grille standard, les voitures étant positionnées dans leur ordre d'arrivée à la fin de la première partie.
- e) Seules les voitures ayant pris le premier départ seront admises, à condition qu'elles soient retournées à la grille ou aux stands par leurs propres moyens en empruntant la piste.
- f) Si la course a été interrompue en raison de la pluie, un panneau « *Wet Race* » doit être présenté sur la ligne.
- g) Il sera permis de travailler sur les voitures jusqu'au panneau « 5 minutes ».
- h) Aucun ravitaillement ou retrait de carburant ne sera autorisé. Le chauffage ou le maintien à température des pneumatiques est interdit.

Dans les cas A et B :

- a) Dix minutes après le signal d'arrêt, la sortie des stands sera fermée.

- b) Quinze minutes après le signal d'arrêt, le panneau « 5 minutes » sera présenté, la grille sera fermée et la procédure normale de départ recommencera.
- c) Toute voiture qui n'aura pas rejoint sa position sur la grille avant le panneau « 5 minutes » sera dirigée vers les stands. Elle pourra alors partir des stands.

L'organisateur doit disposer d'assez de personnel et de matériel pour que cet horaire puisse être respecté même dans les circonstances les plus difficiles.

### **Article 27: Courses**

Les courses LUX 1 et LUX 2 se disputeront chacune pour 30 minutes.

### **Article 28: Arrivée**

1. Le signal de fin de course sera donné sur la ligne d'arrivée, côté piste, au véhicule de tête dès que celui-ci aura parcouru toute la distance de la course.
2. Si le signal de fin de course est donné, pour quelque raison que ce soit, avant que la voiture de tête ait effectué le nombre de tours prévus, la course sera considérée terminée quand la voiture de tête aura franchi la ligne d'arrivée pour la dernière fois avant que le signal ait été donné. Si le signal de fin de course est retardé, pour quelque raison que ce soit, la course sera considérée comme s'étant terminée au moment où elle aurait dû se terminer.
3. Après avoir reçu le signal de fin de course, toutes les voitures doivent se rendre par le circuit directement au parc fermé sans s'arrêter et sans aucune assistance (sauf celle des commissaires, si nécessaire).
4. Toute voiture classée ne pouvant atteindre le parc fermé par ses propres moyens sera placée sous le contrôle exclusif des commissaires, qui emmèneront la voiture au parc fermé.
5. Pour être classée, chaque voiture doit avoir effectué 60% de la distance du vainqueur de la course.

### **Article 29: Parc fermé**

1. Toutes les voitures ayant franchi la ligne d'arrivée feront encore un tour du circuit complet et rentreront par après au parc fermé (**dans le paddock**). Toutes les voitures classées seront mises au parc fermé pour une durée de trente (30) minutes pour LUX 1 et de trente (30) minutes pour LUX 2 jusqu'à l'heure d'affichage des résultats officiels. Elles devront rester au parc fermé jusqu'à l'expiration du délai de réclamation et ce sous peine de disqualification.
2. Seuls les officiels chargés des contrôles peuvent accéder au parc fermé. Aucune intervention de quelque nature que ce soit ne peut y être effectuée sans l'autorisation des officiels.
3. La réglementation du parc fermé s'appliquera depuis le passage de la ligne d'arrivée jusqu'à l'entrée des voitures dans le parc fermé.

4. Les voitures qui n'auront pas été mises au parc fermé ou qui auraient quitté le parc fermé avant l'autorisation donnée par les commissaires sportifs seront disqualifiées et les concurrents et/ou pilotes de ces voitures pourront se voir infliger les sanctions prévues au Code Sportif National 2022.

### **Article 30 : Sanctions**

1) **Pendant les essais**, un pilote qui :

- n'a pas observé les drapeaux lui étant présentés,
- a illégitimement gêné ou empêché un dépassement,
- dépassement de la vitesse autorisée dans les stands,
- aura eu un comportement non sportif envers un officiel

Sera dans un premier cas sanctionné d'un avertissement par la direction de course.

En cas de récidive, il devra de suite arrêter les essais et ses temps réalisés pendant la séance concernée seront annulés.

Dans les deux cas, il en sera averti par la direction de course qui lui présentera le drapeau noir conjointement avec le numéro adéquat. Au plus tard au troisième tour il empruntera la direction des stands et s'arrêtera à hauteur de la direction de course.

Le pilote qui traversera le « *BYPASS* » pour éviter le virage « *OMEGA* » se verra supprimer son meilleur temps de la session.

2) **Pendant la course**, une pénalité sera infligée au pilote qui :

- 
- n'a pas respecté les consignes de procédures de départ,
- a pris un faux départ,
- n'a pas observé les drapeaux lui étant présentés,
- a illégitimement gêné ou empêché un dépassement,
- dépassement de la vitesse autorisée dans les stands,
- aura eu un comportement non sportif envers un officiel,
- qui traverse le « *BYPASS* » pour éviter le virage « *OMEGA* ».

En cas de première infraction :

Le pilote se verra infligé un « *DRIVE TROUGH* ».

Si un pilote est sanctionné de cette pénalité, il en sera averti au moyen d'un panneau [*DRIVE TROUGH*] avec son numéro de voiture sur panneau. Au plus tard après trois tours, il empruntera alors la direction des stands et il pourra reprendre la piste sans s'arrêter.

Si une pénalité de « *DRIVE THROUGH* » est infligée dans les trois derniers tours, le « *DRIVE TROUGH* » sera transformé en pénalité de quinze (15) secondes qui seront ajoutées au temps total de la course.

En cas d'infraction récidive :

Le pilote se verra infligé un « *STOP&GO* » de 10 secondes.

Si un pilote est sanctionné de cette pénalité il en sera averti au moyen d'un panneau [*STOP AND GO*] avec son numéro de voiture sur panneau. Au plus tard après trois tours il empruntera alors la direction des stands et s'arrêtera à la direction de course où il se verra infliger une pénalité de dix (10) secondes d'arrêt.

Si une pénalité de « STOP&GO » est infligée dans les trois derniers tours, le « STOP&GO » sera transformé en pénalité de vingt-cinq (25) secondes qui seront ajoutées au temps total de la course.

- 3) **Tout pilote qui pendant le week-end de course aura effectué des dégâts sur le circuit ou dans le paddock ce qui entraînerait des frais supplémentaires au High Speed Racing Club Luxembourg sera pénalisé d'une amende de la valeur des dégâts entamés.**

## **V. CLASSEMENTS, RECLAMATIONS, APPELS.**

### **Article 31: Classement officiel**

L'organisateur établira :

- un classement final par course (général et classes).

Pour être classée, chaque voiture devra **accomplir au moins 60% de la distance** effectuée par le vainqueur.

### **Article 32: Réclamations**

Le délai de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats officiels.

La procédure de réclamation est définie à l'article 31 du chapitre III du Code Sportif National 2022.

Montant du droit de réclamation : 250 €

### **Article 33: Appel**

L'appel contre les décisions du Collège des Commissaires Sportifs est régi selon les prescriptions du Code Sportif National 2022 (article 35, chapitre III).

Montant du droit d'appel : 2.000 €

## **VI. PRIX ET COUPES**

### **Article 34: Prix et coupes**

Les 3 premiers de chaque course ainsi que le premier de chaque classe recevront une coupe.

## **VII. INSTRUCTIONS, MODIFICATIONS**

### **Article 35: Instructions et communications aux concurrents**

Les commissaires sportifs peuvent donner des instructions aux concurrents au moyen de circulaires spéciales conformément au Code Sportif International de la FIA 2022. Ces circulaires seront distribuées à tous les pilotes qui devront en accuser réception en signant de leur nom.



Tous les classements et résultats des essais et des courses ainsi que toutes les décisions des officiels seront affichées au tableau d'affichage officiel.

Toute décision ou communication concernant un concurrent particulier sera en principe affichée par écrit dans les dix minutes suivant cette décision au tableau d'affichage officiel que les concurrents sont invités à consulter régulièrement.

### ***Article 36: Modifications***

L'organisateur se réserve le droit avec l'accord de l'ACL Sport respectivement du collège des commissaires sportifs d'apporter des modifications au présent règlement. Toute modification du présent règlement sera portée à la connaissance de tous les pilotes par additif numéroté et daté, qui sera publié au tableau officiel d'affichage.

### ***Article 37: Annulation de l'épreuve***

En cas de force majeure, la manifestation pourra être annulée par le comité organisateur, lequel ne sera pas tenu à un dédommagement vis-à-vis des concurrents.

### ***Article 38: Cas non-prévus***

Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché par les commissaires sportifs de l'épreuve.

### ***Article 39: Divers***

**Les concurrents s'engagent à rendre la zone du Paddock aux organisateurs dans l'état dans lequel elle leur a été remise et d'être tenu responsable des dégâts occasionnés et de les réparer, si faire se peut, sinon d'en supporter les frais.**

**Les teams s'engagent également à ne pas faire chauffer et tourner les pneumatiques de leur voiture (en laissant des marques par terre) ni dans le paddock ni dans n'importe quel autre endroit de toute l'enceinte du circuit Goodyear.**

**Dans tous les cas contraires, le directeur de course pourra prononcer une amende allant de 250 € à 500 € contre le concurrent et/ou le pilote afin de remédier aux dégâts causés.**

**Chaque team devra veiller à apposer une bâche en dessous de la voiture lorsqu'elle est stationnée dans le paddock et dans les stands afin de ne pas salir les sols par des tâches d'huiles. Le nettoyage des tâches d'huiles apparentes sera également mis à frais du concurrent et/ou pilote.**